

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30-07-2021**

L'an deux mil vingt et un, le trente juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session avec un public limité en raison de l'urgence sanitaire lié au Covid 19, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes « Le Payré », sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 23/07/2021

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Evelyne DRAPEAU, Joseph BERNARD, Véronique DESMARICAUX, Christine PASZKO, Karine GAZEAU

Absents ou excusés : Sylvie LEBON, Frank RABILLE,
Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE
Laure DE MAISONNEUVE a donné pouvoir à Annie RENOUF
Roger GOMET a donné pouvoir à Edouard de La BASSETIERE

Secrétaire : Annie RENOUF

Le quorum étant atteint,

Mr le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-rendu du 19-07-2021. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté ;

47-2021 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMERCE 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de travaux électriques supplémentaires au Commerce Multiservice, il convient de prendre une décision modificative par virement de crédit présentée ainsi :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Chapitre 16 article 165 = - 1 000.00 €

Chapitre 23 article 2313 = + 1 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- valide la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Chapitre 16 article 165 = - 1 000.00 €

Chapitre 23 article 2313 = + 1 000.00 €

- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires

48-2021 LOTISSEMENT LES COMBES – TERRAIN BRUNEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 37 du 17 juin 2021 il a été décidé l'acquisition de la parcelle C 827 près du lotissement les Combes.

Monsieur le Maire présente le projet de lotissement tel qu'il pourrait être.

Après quelques ajustements nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de lotissement
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires à la demande de permis d'aménager

49-2021 ETUDE SUR LA STRATEGIE FONCIERE A MENER EN CENTRE-BOURG PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 17 juin 2021, l'Etablissement Public Foncier avait exposé devant le Conseil son travail avec les collectivités et notamment les études de faisabilité pour mener une stratégie foncière en centre-bourg.

Monsieur le Maire présente le coût de cette étude de faisabilité qui oscillerait entre 15 000 € et 20 000 € selon la superficie foncière retenue pour cette étude pris en charge à 50 % par l'EPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour mener cette étude
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier

50-2021 MUTUALISATION INFORMATIQUE : MISE A DISPOSITION DES SERVICES

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral dispose d'un service « Systèmes d'Informations ». A l'inverse, les communes du territoire ne disposent pas toujours en interne des moyens, notamment humains, sur le volet informatique.

Dans le cadre d'une réflexion sur la mutualisation des systèmes d'information, un audit interne a permis de mettre en évidence le besoin de certaines communes pour le déploiement d'éléments permettant la mise à niveau de la sécurité du système d'informations communal.

Aussi, dans le cadre de la bonne organisation des services techniques communautaires et communaux et de l'optimisation des moyens en place, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de communes Vendée Grand Littoral propose de mutualiser les moyens de son service « Systèmes d'Informations » communautaire en les mettant à disposition des communes membres intéressées.

Ce soutien technique a pour vocation de procéder au déploiement de la « brique sécurité » du projet de mutualisation informatique (à savoir : mise en place d'un réseau informatique professionnel sécurisé consistant notamment en la mise en place de pare-feu, antivirus) pour les communes tout en mutualisant l'expertise et les moyens existant au sein de la Communauté et s'inscrit donc pleinement dans le cadre d'une bonne organisation des services.

La mise à disposition débiterait au 1er septembre 2021. Les modalités de financement sont les suivantes :

- ✓ Les frais de personnel seront refacturés aux communes à hauteur de 35 € / heure.
- ✓ Les achats de matériels seront réalisés par le service communautaire sur les marchés et budgets de la communauté de communes (imputations comptables « comptes de tiers ») puis seront refacturés aux communes concernées.
- ✓ Les achats de licences (antivirus notamment) seront refacturés aux communes sur la base d'un coût unitaire / licence

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE

1. D'accepter la mise à disposition de service de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral par le déploiement d'une brique sécurité au sein de la commune afin de permettre une « mise à niveau » de ses infrastructures informatiques,
2. D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du service communautaire systèmes d'information,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

La commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles suivantes :

- C 441 – 1 rue du Payré
- C 2107 – 162 rue de Bourgneuf

Affaires diverses :

. Monsieur le Maire informe qu'une étude de faisabilité relative à la cantine scolaire a été faite par la MARPA « Les Coteaux du Lac », en parallèle de l'étude réalisée par la ville des Sables d'Olonne, pour une cuisine centrale.

Date du prochain Conseil Municipal le 04 octobre à 20 h 00.

Signatures :

Edouard de La BASSETIERE	Véronique DESMARICHAUX
Francis CHUSSEAU	Sylvie LEBON ABS
Karine GAZEAU	Frank RABILLE
Roger GOMET ABS	Joseph BERNARD
Annie RENOUF	Nicolas BOUREAU
Laure de MAISONNEUVE ABS	Romain TESSIER ABS
Evelyne DRAPEAU	Stéphane CHAIGNE
Christine PASZKO Bj	Bj